

Mexique : la Cour suprême du Mexique approuve l'adoption homosexuelle

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 18 août 2010

De nouveau par neuf voix pour et deux contre, la Cour suprême du Mexique a décidé lundi soir de permettre l'adoption homosexuelle prévue par la loi du District Fédéral de Mexico, rejetant l'argumentation du Procureur principal selon laquelle cela serait dommageable pour la jeunesse du Mexique. C'est le troisième volet de l'examen de la loi par les juges suprêmes qui ont donc systématiquement donné raison aux activistes du lobby gay. Contrairement aux « mariages » eux-mêmes qui doivent selon la Cour être reconnus dans l'ensemble des 31 Etats du Mexique, cette dernière décision ne se veut applicable que dans le District fédéral.

La Cour a [considéré](#) que les « homosexuels sont tout aussi aptes à être parents que les hétérosexuels ». Et l'un de ses « ministres » a assuré qu'il était déjà discriminatoire en soi de s'interroger sur l'orientation sexuelle des enfants élevés au sein de couples homosexuels, « comme si l'orientation sexuelle était quelque chose de négatif ».

Des associations gays (comme Agenda LGBT) ont salué la décision par des manifestations de rue en félicitant la Cour suprême d'avoir « enterré l'homophobie institutionnelle » au Mexique. Un couple de lesbiennes, dont l'une des partenaires a donné naissance à une fillette en février dernier, devrait être le premier à se prévaloir de la décision dès la semaine prochaine.

L'Association des juristes catholiques du Mexique a confirmé son intention d'entamer une procédure devant le Congrès du Mexique pour faire condamner les juges pour « jugement politique ».

[LifeSite](#) rapporte la déclaration du cardinal archevêque de Mexico, Norberto Rivera, pour qui cette décision la Cour « donne l'impression aux enfants qu'elle les considère comme des animaux domestiques que l'on peut donner à qui les désire, ce qui viole leurs droits ».